



## MOT du maire



Nous sommes en plein cœur de la saison touristique et la chaleur est au rendez-vous. Vous êtes nombreux à prendre d'assaut les plages et la rivière, ou encore vos piscines, afin de profiter au maximum du grand air. Comme nous l'avions anticipé, beaucoup de gens viennent nous visiter et vous faites preuve, encore une fois, d'un accueil hors pair. La plus grande période touristique est en cour et il faudra toujours faire preuve de courtoisie et de patience lors de nos déplacements.

Vous avez sûrement entendu parler ou vu des touristes installés dans les lieux publics comme les haltes routières. Afin de contrôler cette forme de camping itinérant, nous avons fait une signalisation l'interdisant et la Sûreté du Québec est avisée. Nous reconnaissons qu'il se peut que les touristes aient besoin d'un endroit pour se loger, mais nous souhaitons maintenir les lieux disponibles et propres pour ceux qui utilisent ces endroits de façon temporaire. Il s'agit là d'une forme de tourisme nouvelle mode... il faudra sûrement s'adapter et adapter notre offre.

Le 22 juin dernier, nous avons procédé à l'inauguration du Circuit des plages. L'objectif étant de mettre en valeur des coins cachés, mais surtout de donner accès à la mer à notre population et aussi aux gens qui viennent nous visiter. En créant ces espaces, nous organisons l'accès en installant des stationnements, des espaces de repos et des poubelles. C'est à nous tous de bien suivre les indications afin de maintenir ces lieux uniques accessibles à tous.

Je tiens à souligner que nos efforts sont récompensés. Notre plan stratégique de développement prévoit la mise à niveau de nos infrastructures et le support aux organismes et comités de bénévoles. Bien que la ligue de Deck-hockey a dû suspendre ses activités en raison de la COVID-19, la ligue de Balle-molle est en croissance. Ce n'est pas moins de cinq équipes masculines et cinq équipes féminines qui s'affrontent du dimanche au jeudi. Bravo et merci aux organisateurs et organisatrices. Mais encore plus, une équipe mixte de jeunes

## BONAVENTURE EN IMAGES



Photo de M. Médor Doiron

joueurs évoluera dans la petite ligue avec des équipes de Maria. Comme je le dis souvent, ça, c'est notre paye! Poursuivez dans ce sens-là et nous poursuivrons nos efforts d'investissement.

En terminant, plusieurs activités auront lieu dans les prochaines semaines. Demeurez à l'affût des diverses communications et visitez nos attraits touristiques. On ne le dira jamais assez, nous pouvons faire tout ça dans le respect des règles de base, lavez-vous les mains, maintenez une distance, et, une règle très importante, amusez-vous dans le respect des autres!

Roch Audet, maire

**Date de tombée du prochain journal  
Le Courant : 17 août 2020**



Nous voici dans la période la plus achalandée de l'été et l'équipe d'entretien de la Ville s'efforce de mettre tout en œuvre pour garder les lieux publics propres. Nous demandons votre collaboration pour nous aider dans cette tâche en laissant ces endroits propres à votre départ. Merci et nous vous souhaitons de passer du bon temps cet été!

## PROJETS MUNICIPAUX

Plusieurs des projets en cours arrivent à leur terme et certains de ces projets sont dans les cartons de la Ville depuis plusieurs années.

### Centre récréatif Desjardins

La réception provisoire du bâtiment a été faite, nous travaillons à une activité citoyenne afin de pouvoir vous présenter l'infrastructure dans le respect des règles actuellement en vigueur.

### Aménagements avenue de Louisbourg

Les travaux se poursuivent avec les équipes internes afin de compléter les aménagements. Le mobilier devrait être installé sous peu.



## PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal aura lieu le 3 août 2020. La séance sera de nouveau publique et se tiendra au Centre Bonne Aventure. Les personnes présentes devront porter un masque. L'ordre du jour sera disponible sur le site Internet de la Ville en fin de journée le vendredi précédent.

## POUR JOINDRE NOS DIRECTIONS

Téléphone : 418 534-2313 | Postes et courriels :

<b>Direction générale</b>		
François Bouchard	Poste 225	<a href="mailto:directiongenerale@villebonaventure.ca">directiongenerale@villebonaventure.ca</a>
<b>Service incendie</b>		
Sam Arseneault	Poste 206	<a href="mailto:pompiers@villebonaventure.ca">pompiers@villebonaventure.ca</a>
<b>Loisirs</b>		
Julie Loubert	Poste 231	<a href="mailto:directionloisirs@villebonaventure.ca">directionloisirs@villebonaventure.ca</a>
<b>Travaux publics</b>		
Yanis Quimper	Poste 213	<a href="mailto:travauxpublics@villebonaventure.ca">travauxpublics@villebonaventure.ca</a>
<b>Urbanisme</b>		
Florence Bouchard	Poste 233	<a href="mailto:urbanisme@villebonaventure.ca">urbanisme@villebonaventure.ca</a>



## BIBLIOTHÈQUE FRANÇOISE-BUJOLD

### Un mot de la responsable

C'est stimulant pour moi, nouvelle responsable de votre bibliothèque depuis un mois et demi, de vous rencontrer lors des cueillettes de livres sans contact. Plus de 200 prêts ont été faits dans des délais très rapides. Mais je n'ai pas rencontré tous les abonnés... N'hésitez pas à faire appel à moi et notez que les demandes spéciales sont aussi possibles. Vos enfants en vacances désirent lire aussi? Pas de soucis, des sacs-surprises seront préparés pour eux. Faites-en la demande par téléphone au 418 534-4238 ou par courriel à [biblio@villebonaventure.ca](mailto:biblio@villebonaventure.ca), en spécifiant leur âge, et venez les chercher sur rendez-vous.

### Pour des idées de lecture

Plusieurs listes de suggestions de lecture sont disponibles sur la page de la bibliothèque du site Internet : [villebonaventure.ca/bibliotheque/](http://villebonaventure.ca/bibliotheque/). Suivez aussi nos publications de la page Facebook.



### Petits rappels

L'abonnement est gratuit pour les résidents de Bonne-Aventure. Le rythme d'emprunt est de 9 documents pour 4 semaines. La chute à livres est ouverte du lundi au jeudi.

### Heures de service

Mardi : 9 h à 11 h, 13 h à 16 h 30 et 18 h à 19 h 30

Mercredi : 13 h à 16 h

Jeudi : 9 h à 12 h

### Dons de livres

Puisque les occasions de ventes de livres sont très restreintes, j'apprécierais que vous attendiez avant d'apporter vos dons de livres. Notre espace de rangement est limité et déjà surchargé. Merci de votre compréhension et collaboration.

- Line Boily



### CHRONIQUE DU CLUB DE LECTURE

Le Club de lecture vous présente aujourd'hui sa chronique estivale. Il s'agit d'une liste de livres récents lus par des membres du club et qui sont tous disponibles à la bibliothèque municipale. Nous avons choisi de ne pas vous les présenter un à un, mais plutôt de vous offrir un éventail de romans d'intérêt. Au moins une, sinon plusieurs personnes du Club, ont aimé ces livres. À vous de les découvrir à votre tour si vos visiteurs estivaux vous en laissent le temps!

Bon été et surtout bonne lecture!

- Agathe Bourque

### Romans québécois :

*Manam*, Rima Elkouri

*Cuba libre*, Gabriel Anctil

*L'apparition du chevreuil*, Élise Turcotte

*Le mammouth*, Pierre Samson

*La trajectoire des confettis*, Marie-Ève Thuot

*Rang de La Croix*, Katia Gagnon

*À tout jamais*, Louise Dupré

### Romans étrangers :

*Ceux qu'on aime*, Victoria Hislop

*Là où chantent les écrevisses*, Délia Owens

*10 minutes 38 secondes*, Élif Shafak



## URBANISME



La saison estivale étant bien entamée, il est venu le temps pour les inspectrices municipales attirées au projet Opération Rives d'effectuer une autre visite de reconnaissance de tous les terrains bordant la rivière Bonaventure en territoire de la Ville de Bonaventure afin d'évaluer l'évolution des bandes riveraines. Effectivement, celle-ci compte sur ses citoyens pour contribuer au maintien de la richesse en conservant une bande riveraine de qualité sur leur propriété. Dans cette optique, voici un rappel des règlements encadrant l'aménagement des rives.

La rive et le littoral sont assujettis à la réglementation municipale, laquelle découle de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables. De façon générale, cette réglementation interdit les constructions, les ouvrages et les travaux sur les **20 à 25 premiers mètres** de la rive à partir de la ligne des hautes eaux, sauf exception. Elle interdit également toute intervention sur le littoral.

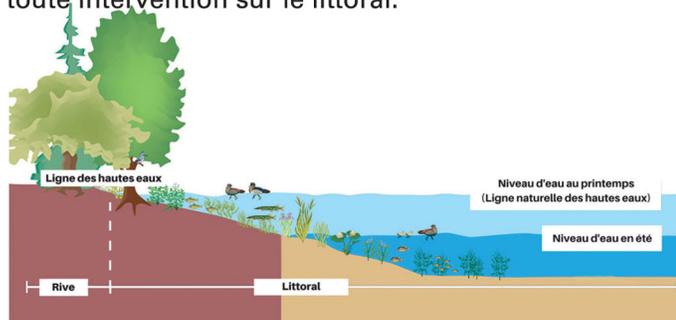


Figure 1. Anatomie d'un cours d'eau

## OPÉRATION RIVES

Voici quelques exemples de travaux permis sur la rive :

- Pour un terrain ayant une pente faible (moins de 30 %)
  - Aménager un sentier d'accès à la rivière de 3 m de largeur à l'intérieur de la rive, en conservant la végétation herbacée ;
- Pour un terrain ayant une pente forte (plus de 30 %)
  - Aménager une fenêtre visuelle de 5 m de largeur en émondant les quelques branches qui bloquent complètement la vue sur la rivière ;
  - Aménager un sentier en serpentif d'une largeur de 1,5 m donnant accès à l'eau, tout en conservant un couvert végétal naturel.

Voici une liste non exhaustive des travaux interdits sur la rive :

- Aménager tout ouvrage ou construction ;
- Réaliser des travaux de remblai ou de déblai ;
- Couper la végétation (gazon, arbres et arbustes existants), sauf exception pour les coupes d'assainissement (arbres morts, malades ou dangereux).

Des questions? Contactez Florence Bouchard à la direction du service d'urbanisme de la Ville de Bonaventure au 418 534-2313, poste 233 ou Érika Ouellet, chargée de projet, au poste 240.



## CHIENS EN LAISSE

La Ville a reçu plusieurs témoignages indiquant que les chiens étaient laissés libres sur les plages. Les chiens doivent être en laisse dans les espaces publics du territoire de Bonaventure. Cette norme est régie par le *Règlement sur les chiens 97-415*, par le *Règlement sur les nuisances R2019-723* et par le nouveau *Règlement provincial d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*. Ces règlements visent à permettre à l'ensemble des citoyens de Bonaventure de profiter des différents espaces offerts et aménagés par la Ville. Le règlement sur les chiens indique que le fait de laisser les chiens sans laisse dans des endroits publics constitue une nuisance pouvant faire l'objet d'une amende.

Les propriétaires de chiens doivent donc garder leurs chiens en laisse en tout temps dans les endroits publics et la longueur maximale de la laisse est de 1,85 m. Un chien de 20 kg et plus doit en outre porter en tout temps, attaché à sa laisse, un licou ou un harnais. Une surveillance accrue sera faite sur les plages et dans les différents lieux publics du territoire pour s'assurer du respect de la norme. La Sûreté du Québec est responsable de l'application de cette norme et des amendes sont prévues pour les contrevenants. Nous sommes assurés que les comportements seront respectés, et ce, pour le respect et la sécurité de l'ensemble des citoyens.

## INTERDICTION DE CAMPING LIEUX PUBLICS

La Ville de Bonaventure désire aviser la population et les visiteurs que le camping est interdit dans les lieux publics, incluant les stationnements donnant accès aux plages et le bureau d'accueil touristique. Les véhicules motorisés ne sont pas autorisés dans les haltes routières et autres stationnements publics entre 22 h et 8 h.

Ces normes visent le respect envers tous les utilisateurs de ces lieux dont la fonction première n'est pas l'hébergement. Nous souhaitons aussi une protection de l'environnement pour permettre aux contribuables et touristes de jouir des différents milieux naturels remarquables dans la ville et d'assurer leur pérennité.

Le *Règlement sur les nuisances R2019-723* en traite à l'Article 10 :

**Camping dans les endroits publics et sur les plages**  
*Il est interdit de faire du camping aux endroits publics et sur les plages où une signalisation en ce sens existe dans la municipalité.*

Dans le but d'assurer une rétention des touristes et d'accommoder les visiteurs pour leur permettre de profiter de Bonaventure, uniquement en cas de débordement des campings de la région, le site du bureau d'accueil touristique pourra être utilisé pour camper.



## SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENTIELLES

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) lance sa campagne « *Je sécurise ma piscine, c'est ma responsabilité* ».

Visitez notre site Internet ou nous avons publié une vidéo et un lien du MAMH concernant les principaux règlements : [villebonaventure.ca/reglements-pratiques/](http://villebonaventure.ca/reglements-pratiques/).



Entre autres, le règlement stipule que :

- Toute nouvelle piscine doit être entourée d'une enceinte, à moins que ses parois soient d'une hauteur d'au moins 1,2 m dans le cas d'une piscine hors terre, et d'au moins 1,4 m dans le cas d'une piscine démontable. Cette enceinte doit mesurer au moins 1,2 m, pouvoir empêcher le passage d'un objet de 10 cm (...);
- Toute porte d'accès à la piscine doit être munie d'un dispositif de sécurité lui permettant de se refermer et de se verrouiller automatiquement;
- Toute terrasse adjacente à une piscine doit être équipée d'une enceinte et d'une porte afin d'en protéger l'accès.

Par ailleurs, rappelons que pour toute demande de construction, d'installation ou de remplacement d'une piscine ou pour l'érection d'une construction y donnant l'accès ou en y empêchant l'accès, un permis municipal est obligatoire.

## SERVICE incendie



### INDICE D'INFLAMMABILITÉ

La Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs n'émettent pas systématiquement une interdiction de faire des feux à ciel ouvert lorsque l'indice du danger d'incendie atteint le niveau extrême. Cependant, cet indice vous indique qu'il y a un fort risque qu'un éventuel incendie puisse se propager rapidement. Dans ces conditions, vous devez donc redoubler de prudence et de vigilance. Feux de camp, mégots de cigarette, feux d'artifice et VTT hors sentier posent un risque pour la forêt.

N'oubliez pas : plusieurs municipalités et sites de camping interdisent les feux lorsque le danger d'incendie est trop élevé. Assurez-vous de respecter la réglementation avant de faire un feu. Vous pouvez également télécharger l'application mobile de la SOPFEU et recevoir automatiquement des alertes lorsque le danger d'incendie franchit le niveau élevé dans votre région.

Nous profitons de l'occasion pour vous rappeler que tout feu en plein air dépassant la hauteur et le diamètre d'un mètre nécessite un permis de la Ville. Finalement, tout feu, peu importe sa grosseur, doit être complètement éteint quand vous quittez les lieux, y compris les feux de grève.



## ACTIVITÉS en bref



### CINÉ MUSÉE

Du 13 juillet au 17 août, à 19 h, le Musée acadien du Québec à Bonaventure présente des documentaires sur l'histoire acadienne, l'histoire du Québec ou l'histoire de la Gaspésie au coût de 5 \$ par séance. La diffusion est faite les lundis soir à l'Église de Bonaventure, ce qui permet de respecter la distanciation physique. N'oubliez pas votre masque.

20 juillet - *Sur les traces de Bochart*

27 juillet - *Les derniers vilains - Mad Dog & The Butcher*

3 août - *Les quintuplées Dionne*

10 août - *Le monde est fou : L'histoire du géant Beaupré*

17 août - *Le royaume perdu*

Information : [museeacadien.com/cine-musee](http://museeacadien.com/cine-musee)

## TRAVAUX publics



### RÈGLEMENT UTILISATION DE L'EAU POTABLE

Saviez-vous qu'un gazon jaune est signe d'un gazon en santé? En période de chaleur, un gazon jaune est en état de dormance et il peut rester ainsi pendant plusieurs semaines sans dommage.



La Ville de Bonaventure recommande fortement de ne pas utiliser l'eau potable pour l'arrosage des pelouses. En temps de sécheresse, elle a le pouvoir d'interdire complètement cette pratique.

Par ailleurs, l'article 7,2 du *Règlement municipal R2012-612 – Utilisation de l'eau potable* stipule que tout arrosage de jardins ou potagers doit être fait manuellement à l'aide d'un tuyau muni d'un dispositif à fermeture automatique.

Par ailleurs, ce même règlement interdit de nettoyer son entrée asphaltée à l'aide d'un boyau d'arrosage et mentionne que les lavages de voiture sont autorisés en utilisant un seau de lavage et un boyau d'arrosage muni d'un dispositif à fermeture automatique.

Détails : [villebonaventure.ca/reglements-pratiques/](http://villebonaventure.ca/reglements-pratiques/)

Les LUNDIS SOIR  
**CINÉMUSÉE**  
19h30 À L'ÉGLISE de BONAVENTURE 5\$ par personne

### RENCONTRES INTERNATIONALES DE LA PHOTOGRAPHIE

Apprenez-en plus au sujet de l'exposition et de l'artiste Jacynthe Carrier présentée sur le terrain du bureau d'accueil touristique à Bonaventure : [photogaspesie.ca/portfolio/jacynthe-carrier-a-bonaventure/](http://photogaspesie.ca/portfolio/jacynthe-carrier-a-bonaventure/)

## ACTIVITÉS en bref

01



Image tirée de la série *Amarrer*, Jacynthe Carrier

**RENCONTRES INTERNATIONALES DE LA PHOTOGRAPHIE** - Exposition présentée à l'extérieur au bureau d'accueil touristique de Bonaventure.

### FÊTES ACADIENNES : 15 AOÛT

La Ville de Bonaventure, le Théâtre de la Petite Marée et le Musée acadien vous préparent une programmation spéciale pour le 15 août à partir de 16 h allant jusqu'en soirée. Les artistes de la région seront à l'honneur. Plus de détails suivront.



## LA PAROLE aux organismes



### BIOPARC DE LA GASPÉSIE

**Le Bioparc, pas seulement pour les enfants!** Bien sûr, les tout-petits adorent le Bioparc et découvrir les animaux, mais les adultes aussi! Le Bioparc de la Gaspésie offre des activités d'animation et d'interprétation pour tous les âges. Les guides-naturalistes vous en apprendront sur la biodiversité de notre territoire. Le Bioparc compte cette année un nouveau partenaire et propose maintenant des rabais de 15 % pour les membres de la Fédération de l'âge d'or du Québec (FADOQ). Voyez les détails des rabais et promotions sur [bioparc.ca/horaire-et-tarifs/](http://bioparc.ca/horaire-et-tarifs/).

### THÉÂTRE DE LA PETITE MARÉE

Le Théâtre de la Petite Marée présente son tout premier feuilleton radiophonique : *Les aventures de Jo Groenland*. L'adaptation de huit épisodes signée Jacques Laroche d'après le roman jeunesse *Jo Groenland et la route du nord* de Boucar Diouf, paru aux Éditions La Presse, sera présentée sur les ondes de CIEU FM, diffuseur officiel du projet.

Ça se passe en direct au 94,9 ou 106,1 FM et en ligne à [cieufm.com/ecouter-en-direct](http://cieufm.com/ecouter-en-direct), du 21 juillet au 13 août, les mardis et les jeudis à 9 h. Pour toute la famille!



*« Plongez dans les eaux froides du fleuve Saint-Laurent pour vivre avec Jo son premier et périlleux voyage vers le nord, où les glaces dont les phoques ont tant besoin se font de plus en plus rares à cause du réchauffement climatique. Laissez-vous surprendre par la sensibilité et la sagesse du nouveau retraité qui savoure sa liberté et s'entoure d'une famille plutôt étonnante. Mais attention, une terrifiante et abominable créature des glaces rôde dans les parages... »*

Vous n'oublierez pas de sitôt l'univers incroyable de Boucar Diouf, où se mélangent biologie, environnement... et une bonne dose d'humour!

### COMITÉ DE SKI DE FOND

Le comité a besoin de bénévoles au début du mois de septembre pour effectuer des travaux de débroussaillage pour aménager une nouvelle piste de ski.

Durée : deux demi-journées

Nature des tâches : coupage et ramassage de branches

Dates: Début septembre, à déterminer

Pour information, André Bujold au 418 534-1253.

### GYM ACTION

Les abonnements ont été prolongés, contactez le gym au 418 534-4444 pour connaître la date d'expiration. Consultez la page Facebook pour toute autre information.